

AFFAIRE N° 43 - Marché de gré à gré d'un montant de 3.957.368. F CFA. passé avec la C.F.E. pour la construction d'un groupe sanitaire avec clôture au Bois de Nèfles.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 3.957.368. F CFA. passé avec la COMPAGNIE FRANCAISE D'ENTREPRISES pour la construction d'un groupe sanitaire avec clôture au Bois de Nèfles.

Je vous demande également d'approuver la convention précisant les conditions dans lesquelles M. Jean-Laurent SINGHER, Architecte D.P.L.G., et M. Gilbert ROYER, apporteront leur concours pour l'exécution des travaux en cause.

" Les dépenses correspondantes seront imputées sur les disponibilités du chapitre 23.010 " Constructions Scolaires " du budget communal 1963.

Je mets la question aux voix ./.

M. le Maire : précise que la construction de ce groupe sanitaire au Bois de Nèfles était absolument indispensable et que par ailleurs cette opération est financée partiellement par une subvention et pour l'autre partie par un prêt.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 20/1/64
En l'absence de son obligé
Le Secrétaire Général
Signé : J. Auchand